

PCT

REQUÊTE

Le soussigné requiert que la présente demande internationale soit traitée conformément au Traité de coopération en matière de brevets.

Réservé à l'office récepteur

Demande internationale n°

Date du dépôt international

Nom de l'office récepteur et "Demande internationale PCT"

Référence du dossier du déposant ou du mandataire (facultatif)
(12 caractères au maximum) 99L74 BT 1 PCT

Cadre n° I TITRE DE L'INVENTION

ANTI-VANDALISM PADLOCK

Cadre n° II DÉPOSANT

☒ Cette personne est aussi inventeur

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

PELAEZ Alejandro Esteban
Castagnino 1535, Cipoletti (8324)
RIO NEGRO
ARGENTINA

n° de téléphone

n° de télécopieur

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Autorisation de recourir au courrier électronique : En cochant l'une des cases ci-dessous, le déposant autorise l'office récepteur, l'administration chargée de la recherche internationale, le Bureau international et l'administration chargée de l'examen préliminaire international à utiliser l'adresse électronique mentionnée dans le présent cadre pour envoyer, si cet office le souhaite, les notifications établies en relation avec la présente demande internationale,

☐ en tant que notifications préliminaires suivies de notifications sur papier; ou ☐ exclusivement sous forme électronique (aucune notification sur papier ne sera envoyée)

Adresse électronique :

Nationalité (nom de l'État) :

ARGENTINEAN

Domicile (nom de l'État) :

ARGENTINA

Cette personne est
déposant pour :

☒ tous les États désignés

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

Cadre n° III AUTRE(S) DÉPOSANT(S) OU (AUTRE(S)) INVENTEUR(S)

☒ D'autres déposants ou inventeurs sont indiqués sur une feuille annexe.

Cadre n° IV MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT COMMUN; OU ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE

La personne dont l'identité est donnée ci-dessous est/a été désignée pour agir au nom du ou des déposants auprès des autorités internationales compétentes, comme:

☒ mandataire ☐ représentant commun

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays.)

Jean-Sébastien LEMOINE
CABINET BREV&SUD
55 Avenue Clément ADER
34170 CASTELNAU LE LEZ
FRANCE

n° de téléphone

0467138241

n° de télécopieur

0467138249

n° sous lequel le mandataire est inscrit
auprès de l'office

EP144780

Autorisation de recourir au courrier électronique : En cochant l'une des cases ci-dessous, le déposant autorise l'office récepteur, l'administration chargée de la recherche internationale, le Bureau international et l'administration chargée de l'examen préliminaire international à utiliser l'adresse électronique mentionnée dans le présent cadre pour envoyer, si cet office le souhaite, les notifications établies en relation avec la présente demande internationale,

☐ en tant que notifications préliminaires suivies de notifications sur papier; ou ☐ exclusivement sous forme électronique (aucune notification sur papier ne sera envoyée)

Adresse électronique :

☐ **Adresse pour la correspondance :** cocher cette case lorsque aucun mandataire ni représentant commun n'est/n'a été désigné et que l'espace ci-dessus est utilisé pour indiquer une adresse spéciale à laquelle la correspondance doit être envoyée.

Cadre n° III AUTRE(S) DÉPOSANT(S) OU (AUTRE(S)) INVENTEUR(S)

Si aucun des sous-cadres suivants n'est utilisé, cette feuille ne doit pas être incluse dans la requête.

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

**ALTMANNINGER Jasmin Henriette
Esmeralda 845 PB "B", Cipoletti (8324)
RIO NEGRO
ARGENTINA**

Cette personne est :

- ☒ déposant seulement
☐ déposant et inventeur
☐ inventeur seulement (Si cette case est cochée, ne pas remplir la suite.)

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

AUSTRIAN

Domicile (nom de l'État) :

ARGENTINA

Cette personne est déposant pour :

☒ tous les États désignés

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

Cette personne est :

- ☐ déposant seulement
☐ déposant et inventeur
☐ inventeur seulement (Si cette case est cochée, ne pas remplir la suite.)

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Cette personne est déposant pour :

☐ tous les États désignés

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

Cette personne est :

- ☐ déposant seulement
☐ déposant et inventeur
☐ inventeur seulement (Si cette case est cochée, ne pas remplir la suite.)

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Cette personne est déposant pour :

☐ tous les États désignés

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

Nom et adresse : (Nom de famille suivi du prénom; pour une personne morale, désignation officielle complète. L'adresse doit comprendre le code postal et le nom du pays. Le pays de l'adresse indiquée dans ce cadre est l'État où le déposant a son domicile si aucun domicile n'est indiqué ci-dessous.)

Cette personne est :

- ☐ déposant seulement
☐ déposant et inventeur
☐ inventeur seulement (Si cette case est cochée, ne pas remplir la suite.)

n° sous lequel le déposant est inscrit auprès de l'office

Nationalité (nom de l'État) :

Domicile (nom de l'État) :

Cette personne est déposant pour :

☐ tous les États désignés

☐ les États indiqués dans le cadre supplémentaire

☐ D'autres déposants ou inventeurs sont indiqués sur une feuille annexe.

Cadre n° V DÉSIGNATIONS

Le dépôt de la présente requête vaut, selon la règle 4.9.a), désignation de tous les États contractants liés par le PCT à la date du dépôt international, aux fins de la délivrance de tout titre de protection disponible et, le cas échéant, aux fins de la délivrance à la fois de brevets régionaux et nationaux.

Cependant,

- ☐ DE Allemagne n'est désignée pour aucun titre de protection nationale
- ☐ JP Japon n'est désigné pour aucun titre de protection nationale
- ☐ KR République de Corée n'est désignée pour aucun titre de protection nationale

(Les cases mentionnées ci-dessus peuvent seulement être utilisées pour exclure (irrévocablement) les désignations concernées si, au moment du dépôt ou ultérieurement en vertu de la règle 26bis.1, la demande internationale revendiquée dans le cadre n° VI la priorité d'une demande nationale antérieure déposée dans l'État considéré, afin d'éviter que cette demande nationale antérieure ne cesse de produire ses effets en vertu de la législation nationale.)

Cadre n° VI REVENDICATION DE PRIORITÉ ET DOCUMENT DE PRIORITÉ

La priorité de la ou des demandes antérieures suivantes est revendiquée :

Date de dépôt de la demande antérieure (jour/mois/année)	Numéro de la demande antérieure	Lorsque la demande antérieure est une :		
		demande nationale : pays ou membre de l'OMC	demande régionale : office régional	demande internationale : office récepteur
point 1) 29/08/2014	P20140103255	ARGENTINA		
point 2)				
point 3)				

☐ D'autres revendications de priorité sont indiquées dans le cadre supplémentaire.

Remise du(des) document(s) de priorité :

☒ L'office récepteur est prié d'établir et de transmettre au Bureau international une copie certifiée conforme de la ou des demandes antérieures (uniquement si la ou les demandes antérieures ont été déposées auprès de l'office récepteur qui, aux fins de la présente demande internationale, est l'office récepteur) indiquées ci-dessus sous :

☒ tous les points ☐ le point 1) ☐ le point 2) ☐ le point 3) ☐ autre, voir le cadre supplémentaire

☐ Le Bureau international est prié de se procurer auprès d'une bibliothèque numérique, le cas échéant, au moyen du (des) code(s) d'accès mentionné(s) ci-dessous, une copie certifiée conforme de la ou des demandes antérieures (si la ou les demandes antérieures sont accessibles au Bureau international auprès d'une bibliothèque numérique) indiquées ci-dessus sous :

☐ le point 1) code d'accès _____ ☐ le point 2) code d'accès _____ ☐ le point 3) code d'accès _____ ☐ autre, voir le cadre supplémentaire

Restaurer le droit de priorité : il est demandé à l'office récepteur de restaurer le droit de priorité concernant la ou les demandes antérieures indiquées plus haut ou dans le cadre supplémentaire sous les points _____. (Voir également les notes relatives au cadre n° VI; des renseignements complémentaires doivent être communiqués à l'appui de la requête en restauration du droit de priorité).

Incorporation par renvoi : lorsqu'un élément de la demande internationale visé à l'article 11.1)iii) d) ou e) ou une partie de la description, des revendications ou des dessins visée à la règle 20.5.a) n'est pas contenu ailleurs dans cette demande internationale mais est intégralement contenu dans une demande antérieure dont la priorité est revendiquée à la date à laquelle un ou plusieurs des éléments visés à l'article 11.1)iii) ont été initialement reçus par l'office récepteur, cet élément ou cette partie est, sous réserve de la confirmation selon la règle 20.6, incorporé par renvoi dans cette demande internationale aux fins de la règle 20.6.

Cadre n° VII ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE

Choix de l'administration chargée de la recherche internationale (ISA) (si plus d'une administration chargée de la recherche internationale est compétente pour procéder à la recherche internationale, indiquer l'administration choisie; le code à deux lettres peut être utilisé) :

ISA /OFFICE EUROPEEN DES BREVETS

Suite du Cadre n° VII			UTILISATION DES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE ANTÉRIEURE; MENTION DE CETTE RECHERCHE		
☒ L'administration chargée de la recherche internationale indiquée dans le cadre n° VII est priée de prendre en considération les résultats de la ou des recherches antérieures mentionnées ci-dessous (voir également les notes relatives au cadre n° VII; utilisation des résultats de plus d'une recherche antérieure)					
Date de dépôt (jour/mois/année) 29/08/2014		Numéro de dépôt P20140103255		Pays (ou office régional) ARGENTINA	
☒ Déclaration (règle 4.12.ii) : la présente demande internationale est identique, ou pratiquement identique à la demande pour laquelle la recherche antérieure a été effectuée, mais, le cas échéant, elle a été déposée dans une langue différente.					
☐ Disponibilité des documents : les documents suivants sont à la disposition de l'administration chargée de la recherche internationale sous une forme et d'une manière qu'elle accepte et, en conséquence, le déposant n'a pas à les fournir (règle 12bis.1.f)) : ☐ une copie des résultats de la recherche antérieure,* ☐ une copie de la demande antérieure, ☐ une traduction de la demande antérieure dans une langue acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale, ☐ une traduction des résultats de la recherche antérieure dans une langue acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale, ☐ une copie de tout document cité dans les résultats de la recherche antérieure. (Si possible, indiquer ci-après le(s) document(s) disponible(s) pour l'administration chargée de la recherche internationale):					
☐ Transmettre une copie des résultats de la recherche antérieure et d'autres documents (si la recherche antérieure n'a pas été effectuée par l'administration chargée de la recherche internationale mentionnée ci-dessus mais par l'office qui agit en tant qu'office récepteur) : l'office récepteur est prié de préparer et de transmettre à l'administration chargée de la recherche internationale (règle 12bis.1.c)) : ☐ une copie des résultats de la recherche antérieure,* ☐ une copie de la demande antérieure, ☐ une copie de tout document cité dans les résultats de la recherche antérieure.					
* Lorsque les résultats de la recherche antérieure ne sont ni disponibles auprès d'une bibliothèque numérique ni transmis par l'office récepteur, il appartient au déposant de les lui remettre (règle 12bis.1.a)). (voir également le point 11 du bordereau et les notes relatives au cadre n° VII)					
Date de dépôt (jour/mois/année)		Numéro de dépôt		Pays (ou office régional)	
☐ Déclaration (règle 4.12.ii) : la présente demande internationale est identique, ou pratiquement identique à la demande pour laquelle la recherche antérieure a été effectuée, mais, le cas échéant, elle a été déposée dans une langue différente.					
☐ Disponibilité des documents : les documents suivants sont à la disposition de l'administration chargée de la recherche internationale sous une forme et d'une manière qu'elle accepte et, en conséquence, le déposant n'a pas à les fournir (règle 12bis.1.f)) : ☐ une copie des résultats de la recherche antérieure,* ☐ une copie de la demande antérieure, ☐ une traduction de la demande antérieure dans une langue acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale, ☐ une traduction des résultats de la recherche antérieure dans une langue acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale, ☐ une copie de tout document cité dans les résultats de la recherche antérieure. (Si possible, indiquer ci-après le(s) document(s) disponible(s) pour l'administration chargée de la recherche internationale):					
☐ Transmettre une copie des résultats de la recherche antérieure et d'autres documents (si la recherche antérieure n'a pas été effectuée par l'administration chargée de la recherche internationale mentionnée ci-dessus mais par l'office qui agit en tant qu'office récepteur) : l'office récepteur est prié de préparer et de transmettre à l'administration chargée de la recherche internationale (règle 12bis.1.c)) : ☐ une copie des résultats de la recherche antérieure,* ☐ une copie de la demande antérieure, ☐ une copie de tout document cité dans les résultats de la recherche antérieure.					
* Lorsque les résultats de la recherche antérieure ne sont ni disponibles auprès d'une bibliothèque numérique ni transmis par l'office récepteur, il appartient au déposant de les lui remettre (règle 12bis.1.a)). (voir également le point 11 du bordereau et les notes relatives au cadre n° VII)					
☐ D'autres recherches antérieures sont indiquées sur une feuille annexe.					
Cadre n° VIII DÉCLARATIONS					
Les déclarations suivantes figurent dans les cadres n° VIII.i) à v) (cocher ci-dessous la ou les cases appropriées et indiquer dans la colonne de droite le nombre de chaque type de déclaration) :					Nombre de déclarations
☐ cadre n° VIII.i)	déclaration relative à l'identité de l'inventeur				:
☐ cadre n° VIII.ii)	déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de demander et d'obtenir un brevet				:
☐ cadre n° VIII.iii)	déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de revendiquer la priorité d'une demande antérieure				:
☐ cadre n° VIII.iv)	déclaration relative à la qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique)				:
☐ cadre n° VIII.v)	déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté				:

Cadre n° IX BORDEREAU relatif aux dépôts sur PAPIER – cette feuille doit être utilisée exclusivement en cas de dépôt d'une demande internationale sur PAPIER

La présente demande internationale contient les éléments suivants:	Nombre de feuilles	Le ou les éléments suivants sont joints à la présente demande internationale (cocher la ou les cases appropriées et indiquer dans la colonne de droite le nombre de chaque élément) :	Nombre d'éléments
a) formulaire de requête (PCT/RO/101) (y compris la ou les déclarations et les feuilles supplémentaires) :	5	1. ☒ feuille de calcul des taxes :	1
b) description (à l'exception de la partie de la description réservée au listage des séquences, (voir le point f), ci-dessous) :	12	2. ☐ original du pouvoir distinct :	
c) revendications :	4	3. ☐ original du pouvoir général :	
d) abrégé :	1	4. ☐ copie du pouvoir général; le cas échéant, numéro de référence :	
e) dessins (le cas échéant) :	16	5. ☐ document(s) de priorité indiqué(s) dans le cadre n° VI au(x) point(s) :	
f) partie de la description réservée au listage des séquences (le cas échéant) :		6. ☐ traduction de la demande internationale en (langue) :	
Nombre total de feuilles :	38	7. ☐ indications séparées concernant des micro-organismes ou autre matériel biologique déposés :	
		8. ☐ (seulement lorsque le point f) est complété dans la colonne de gauche) copie sous forme électronique du listage des séquences ne faisant pas partie de la demande internationale (en format texte selon la norme de l'annexe C/ST.25), sur support(s) matériel(s), qui est remise exclusivement aux fins de la recherche internationale en vertu de la règle 13ter (indiquer type et nombre de supports) :	
		9. ☐ (seulement lorsque le point f) (dans la colonne de gauche) et le point 8 (ci-dessus) sont complétés) avec la déclaration quant à "l'identité entre le contenu de la copie remise sous forme électronique, selon la règle 13ter, et celui du listage des séquences contenu dans la demande internationale" telle que déposée sur papier :	
		10. ☐ copie des résultats de la recherche antérieure (règle 12bis.1.a)) :	
		11. ☐ autres éléments (préciser) :	
Figure des dessins qui doit accompagner l'abrégé :		Langue de dépôt de la demande internationale :	ANGLAIS

Cadre n° X SIGNATURE DU DÉPOSANT, DU MANDATAIRE OU DU REPRÉSENTANT COMMUN

À côté de chaque signature, indiquer le nom du signataire et à quel titre l'intéressé signe (si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la requête).

	EP 144780
---	-----------

Réservé à l'office récepteur	
1. Date effective de réception des pièces supposées constituer la demande internationale :	2. Dessins : ☐ reçus : ☐ non reçus :
3. Date effective de réception, rectifiée en raison de la réception ultérieure, mais dans les délais, de documents ou de dessins complétant ce qui est supposé constituer la demande internationale :	
4. Date de réception, dans les délais, des corrections demandées selon l'article 11.2) du PCT :	
5. Administration chargée de la recherche internationale (si plusieurs sont compétentes) : ISA /	
6. ☐ Transmission de la copie de recherche différée jusqu'au paiement de la taxe de recherche	

Réservé au Bureau international
Date de réception de l'exemplaire original par le Bureau international :